

JURIDIQUE

Nouvelles obligations en matière d'eau destinée à la consommation

L'ordonnance du 22 décembre 2022 qui transpose la directive « eau potable » prévoit de nouvelles obligations pour les propriétaires. Les nouvelles dispositions imposent aux syndicats et aux bailleurs, pour les biens dont le contrat de fourniture d'eau n'est pas individualisé, de transmettre la facture d'eau et des informations complémentaires sur la qualité de l'eau.

En copropriété que vous soyez propriétaire bailleur ou occupant : (nouvel article 24-11 de la loi du 10 juillet 1965)

Si le contrat de fourniture d'eau n'est pas individualisé, le syndic doit transmettre à chaque copropriétaire concomitamment à la convocation de l'Assemblée Générale qui doit connaître des comptes ou au moins une fois par an les éléments suivants :

- Facture d'eau
- Les informations adressées par la commune ou l'établissement public de coopération compétant sur la qualité de l'eau.

Vous louez un bien qui n'est pas en copropriété :

Si le contrat de fourniture d'eau du bien n'est pas directement souscrit par le locataire et que le contrat de location est soumis à la loi du 6 juillet 1989 alors vous êtes également concerné par ces nouvelles obligations. Le nouvel article 6-3 de cette même loi prévoit que le bailleur soit dans l'obligation de transmettre au locataire concomitamment à la communication du décompte des charges ou au moins une fois par an :

- Facture d'eau
- Les informations adressées par la commune ou l'établissement public de coopération compétant sur la qualité de l'eau.

Vous louez un bien qui est en copropriété :

Le nouvel article 6-3 de la loi du 6 juillet 1989 prévoit que vous devez transmettre aux locataires les informations que vous avez reçues de votre syndic conformément à l'article 24-11 de la loi du 10 juillet 1965 (cf partie « en copropriété »).

RDV DE L'UNPI 49



Lieu des RDV de l'UNPI :

**Cité des Associations
58 boulevard du Doyenné
49000 ANGERS**

Les prochaines dates :

Mardi 30 mai 2023 de 18H00 à 20H00

Le dispositif « Louer Abordable » présenté par l'ANAH

Mardi 13 juin 2023 de 18H00 à 20H00

Le viager présenté par M. BREHAUD agence l'Adresse

Les mails d'inscription seront envoyés prochainement.

L'UNPI 49 & VOUS

VOTRE VENUE DANS NOS LOCAUX SUR RENDEZ-VOUS

Afin d'organiser au mieux votre venue (question ou achat d'imprimés) et afin de pouvoir répondre à tous, nous vous remercions de prendre rendez-vous par téléphone au 02.41.87.42.52 ou par mail à contact@unpi49.org

Nous vous remercions de votre compréhension.

GESTION LOCATIVE

Fin de la trêve hivernale

Depuis le 1^{er} avril 2023, la trêve hivernale a pris fin c'est à dire que les expulsions des locataires sont possibles.



LE MOT DU PRESIDENT

L'ASSEMBLEE GENERALE du 31 MARS 2023

Le 31 mars dernier, notre Assemblée Générale 2023, s'est tenue en présence de notre président fédéral Christophe DEMERSON, comme d'habitude à Saint-Jean de Linières, Espace Galilée.

Ce fut un succès. L'amphithéâtre était pratiquement plein.

Après des informations nationales, et la partie statutaire, nous avons bénéficié d'une conférence sur le gaz vert présentée par GRDF et animée par Christophe BESNARD.

Ensuite, le cabinet d'expertise comptable ACG, nous a présenté par la voix de Madame DA SILVA, ses offres de conseils comptables et d'assistance pour nos déclarations de revenus fonciers.

Puis la société HELLIO, représentée par M. Baptiste AUGEREAU, nous a développé ses possibilités d'accompagnement dans la rénovation énergétique globale.

Enfin, le réseau L'Adresse est venu nous parler du viager, dont M. Thomas BREMAUD est le spécialiste.

De nombreux adhérents présents ont pu échanger avec nos différents partenaires, tant dans la salle que sur leurs stands pendant les pauses.

Le tirage au sort des trois lots que nous proposons a fait trois heureux (week-end Relais-château, panier gourmand garni, et imprimés UNPI offerts)

Pour clôturer la journée, un cocktail chaleureux, objet de rencontres, a été offert à l'ensemble des participants, heureux de ces échanges.

Venez encore plus nombreux l'année prochaine !

Votre bien dévoué Président,
Patrice VERNIER-ESNAULT



De gauche à droite :

*M. Patrice VERNIER-ESNAULT Président UNPI 49,
M. Christophe DEMERSON : Président Fédéral,
M. Alexis LAGARDE : Vice-Président UNPI 49*

Vous trouverez le support de notre
Assemblée Générale 2023 grâce
au lien ci-dessous :

Support AG 2023

L'Adresse
l'immobilier coopératif

hellio

ACG
Anjou Comptabilité Gestion

L'ESPACE ADHERENT UNPI 49

www.unpi49.org

Mot de passe
49UNPI2023

Vous pourrez y consulter des actualités,
obtenir des modèles de documents, avoir
accès aux archives de nos
communications et bien plus encore.

